L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 MAI 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 27 MAI

☞ Nous renvoyons le lecteur à la seconde page, pour les nouvelles qui ont paru dans l'édition du soir, ainsi que pour les ventes judiciaires et autres.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. T. Montgomery [illegible] des rues Tchoupitoulas et Notre-Dame [illegible].

Par Hoffman & Marks [illegible].

Par G. Leaumont [illegible].

Par F. F. Trinchard [illegible].

Par E. M. Jacobs [illegible] Marigny et Champs-Elysées [illegible].

Les pertes en Virginie.

Une correspondance de Washington résume ainsi les pertes [illegible] 13 au matin par les deux camps en Virginie :

Pertes unionistes.

Le nombre total des blessés amenés ici du champ de bataille jusqu'à présent, s'élève à 12,700. Une [illegible] arrivée hier du front du que nous avons environ 4,000 soldats blessés grièvement [illegible] Fredericksburg et à Belle Plain. Ceci ne comprend pas ceux qui sont entre Fredericksburg et le front, et qui ont été blessés dans les engagements de Hancock et Burnside jeudi. Le nombre de nos blessés s'élève donc probablement à 20,000.

Que si nous ajoutons à ce chiffre nos morts (d'après la proportion habituelle) et 5000 prisonniers, notre perte totale s'élève au chiffre énorme de 31,000. Dix ou douze mille autres manquent à l'appel, mais on croit généralement que l'ennemi n'a pas fait plus de 5000 prisonniers, le nombre des manquants doit comprendre les traînards et ceux qui sont allés combattre les blessés et il y a plusieurs milliers de ceux-là.

Nous avons perdu 11 généraux : Sedgwick, Wadsworth, Stevenson, Rice et Hays, tués ; Bartlett, Getty, Robinson, Morris, et Baxter blessés ; Seymour et Shaler, faits prisonniers. Neil et La Bout, [illegible] et un est [illegible].

Les pertes rebelles.

Nous n'avons aucun moyen d'arriver à une évaluation correcte des pertes des tués et blessés. Comme les confédérés ont défendu pendant les trois derniers jours, et ont caché leurs forces dans les bois, ils ont moins souffert que nous, mais après tout, leurs pertes totales doivent être proportionnellement égales aux nôtres, parce que dans le premier engagement ils ont manifesté leur mépris habituel pour la vie de leurs soldats, et ont eu conséquence une plus forte perte.

Hier, 7,000 prisonniers rebelles sont arrivés à Belle Plain pour être envoyés à la pointe Lookout. Dans ce nombre sont compris les prisonniers faits par Hancock jeudi matin. A Belle Plain on a vu, avec les officiers, au nombre de 100 et quelques, des soldats et on les a mis à bord d'un transport pour les envoyer au fort Delaware. La plus basse évaluation des prisonniers faite par Grant est de 8000, la plus élevée de 11,000. Elle devrait excéder de beaucoup ce dernier chiffre et une portion considérable des blessés rebelles [illegible] dans nos mains. Mais il paraît que Lee a pu se retirer avec la plus grande partie de ses blessés, autrement ses pertes auraient été incomparablement plus fortes. Il y a là quelque mystère, parce qu'aucune armée repoussée de point en point pendant huit jours par des combats les plus acharnés, comme l'a été l'armée de Lee, n'aurait pu emporter une partie considérable de ses blessés.

L'ennemi paraît avoir perdu autant de généraux que nous. Deux ou trois ont été tués et des bruits de Richmond disent qu'il en était arrivé sept blessés, mais y compris Longstreet, A. P. Hill et Jenkins. Longstreet a été blessé à l'omoplate, assez sérieusement. Il y a eu quatre généraux rebelles faits prisonniers : le major général Johnson et trois brigadiers généraux, parmi lesquels se trouve Bradley T. Johnson, de Frederick, Maryland, membre éminent de la législature de cet Etat en 1861, et qui essaya de faire sortir l'Etat de l'Union.

Le brigadier général Stuart est aussi un Marylandais de Baltimore. (De dépêches subséquentes se confirment pas la blessure de Hill, et disent que Stewart Johnson et Stuart sont les seuls généraux faits prisonniers.)

La plus haute évaluation des captures en artillerie fixe le chiffre des pièces à 14. On dit que 20,000 petites armes sont tombées entre nos mains.

MOUVEMENTS DE SIGEL.

(St. Louis Republican.)

S'il est vrai, dit ce journal, que le gros des troupes de Sigel fut à Rollin's Mountain le 10, il est probable que ceux qui comptaient sur sa jonction avec l'armée du Potomac seront désappointés, au moins pour quelque temps. On calcule que les forces de Sigel et de Crook comptent environ 22,000 homme. Dans le but de se joindre à celles-ci Meade il faut qu'elles remontent la vallée de Mill River, par Luray C. H., et de là qu'elles aillent à Culpepper par le défilé de Thornton, grand détour, bien qu'il fût imprudent de prendre une autre route, car la colonne pourrait être coupée par l'ennemi. La position actuelle de Sigel nous porte à penser, en conséquence, que le général Grant compte qu'au moins, coupera de Lee de ses retranchements dans les environs d'Orange et de Spottsylvania, aura faire appel aux forces qui seront avancées dans le Shenandoah. Cette théorie serait confirmée si nous apprenons bientôt que le général Crook, qui a quitté la rivière Kanawha dans l'Ouest de la Virginie, il y a une quinzaine de jours, avec un corps de plus de 20,000 hommes [illegible] de cavalerie, avec de l'artillerie, a combiné ses forces avec celles du général Sigel, quelque part aux environs de Charlottesville. Un tel événement aurait une grande importance, car il y aurait alors une vaste phalange d'hommes à l'Ouest de Richmond et l'ennemi, pris à revers, serait ferme par un côté où il ne voyait aucun danger. Ces combinaisons ont un caractère formidable et dangereux, mais à mesure que l'Anaconda se resserre, nous avons quelque idée des forces supérieures que les autorités militaires veulent mettre en ligne pour écraser la rébellion en Virginie.

Les agents anglais stimulant l'insurrection dans notre ville.

(New-York Herald.)

M. Charles Mackay, correspondant du *London Times*, écrivait de New-York à ce journal, le 25 mars dernier, qu'à moins que Grant ne remportât une victoire dans les batailles prochaines en Virginie, non seulement ce personnage perdrait tout son prestige, mais encore le gouvernement fédéral lui-même serait dans l'impuissance de prévenir l'invasion des armées du Sud et les mouvements révolutionnaires qui éclateraient alors dans les Etats de New-York, New-Jersey et Pennsylvanie, mouvements qui seraient suivis d'événements analogues dans les Etats de l'Ouest. M. Mackay a assuré qu'à New-York il y avait des éléments de désordre et de mécontentement qui produiraient une conflagration dévastatrice ; que ces perturbations ne seraient pas de simples émeutes, mais une insurrection, non un attroupement de voleurs et de bandits, mais une multitude organisée, sous une direction précise et pour un but précis.

C'est un singulier fait que le correspondant anglais du *Times* soit si familièrement informé des projets de ceux qui voudraient renverser notre gouvernement, et il nous est impossible de ne pas conjecturer que cette connaissance est due à la participation au complot qu'il annonçait d'une manière si prématurée.

Importante décision.

Indemnité pour les abus militaires.

(Extrait du *Louisville Journal* du 18 mai.)

Le département de la guerre a dernièrement rendu une décision d'une grande importance pour tous ceux qui ont perdu des propriétés par des actes illégitimes des soldats. Voici le cas qui a été décidé : En septembre dernier, Jacob Teal, soldat du 107e régiment d'infanterie de New-York étant de faction à l'hôpital à Washington, tua méchamment d'un coup de feu une vache appartenant à une pauvre irlandaise, Catherine Dougherty, qui demeure près de là. Sur sa plainte il fut jugé par une cour martiale et condamné à perdre deux mois de paie au profit des Etats-Unis.

Après avoir vainement essayé d'obtenir que le département de la guerre lui abandonnât les deux mois de paie, et avoir été renvoyée à se pourvoir au civil elle s'adressa, sur le conseil de l'avocat Sam. Thomson Williams, une demande au département de la guerre pour la saisie arrêt à son profit de la paie future de Teal.

L'affaire fut renvoyée au colonel Holt, juge avocat-général, pour avoir son opinion. En présentant l'affaire au juge Holt, M. Williams, tout en admettant des précédents contraires en Angleterre et dans les Etats-Unis, soutint qu'une équitable interprétation du 32e article de guerre devait faire condamner un soldat à des dommages et intérêts pour toute atteinte portée par lui illégalement à une propriété particulière non seulement au moyen d'une confiscation militaire, ce qui ne prohiberait qu'au gouvernement, mais aussi à titre d'indemnité au propriétaire lésé, d'autant plus que les lois de la justice civile seraient ainsi remplies, tandis que l'objet de l'article 32 serait atteint, en offrant au grand avantage des citoyens, une nouvelle entrave à la licence militaire dont la tolérance tend à corrompre et à énerver les troupes, à détruire leur efficacité, et à faire de l'armée, levée pour la protection du peuple, son plus funeste fléau.

L'argument a prévalu. Le juge avocat général a pensé qu'il n'y avait pas de précédent pour la décision demandée, c'était une excellente occasion pour en faire un, et, dans un rapport au secrétaire de la guerre, en date du 26 février, il a recommandé qu'un ordre fût émis pour le paiement du prix de la vache sur les futurs arrérages de la paie de Teal. Le général Canby a approuvé la recommandation, et la mesure a été mise à exécution.

Il est facile d'apercevoir l'importance de cette décision. La Cour des réclamations à Washington est fermée, de fait, à cause du cours élevé des procédures, à un grand nombre de gens lésés. Cependant les petites réclamations sont les plus nombreuses, et le refus du gouvernement d'y faire droit est une cause de grandes souffrances, parce que les réclamants sont pauvres. En outre, le Congrès montre clairement des dispositions à priver cette cour de toute ou de presque toute sa juridiction sur les réclamations qui sorgissent de la guerre, et même à abolir la Cour, plutôt qu'à permettre la présentation, l'examen et le paiement de ces réclamations, montant dans les Etats frontières à plusieurs millions de dollars. Il est donc heureux que le Département de la guerre ait, par la juste décision ci-dessus mentionnée, donné aux personnes lésées par les actes de soldats ou d'officiers un remède contre les délinquants, remède qui, si on soit le précédent, comme cela doit être, remplacera dans beaucoup de cas le remède incertain du recours qu'on croyait jusqu'à présent, possible contre le gouvernement lui-même.

L'ARMÉE FÉDÉRALE.—Une dépêche de Washington, en date du 18, adressée au *Missouri Democrat*, contient ce qui suit :

Le gouvernement a l'intention de maintenir les forces nationales jusqu'à ce que la rébellion soit renversée, et, afin de pourvoir à toute réduction quand le temps de service des engagés pour cent jours expirera, on ordonnera un tirage pour le premier juillet. Les nouveaux registres seront prêts pour cette époque. On n'a pas encore fixé la quote d'ordre.

ENCORE UN INCENDIE A NATCHEZ.

Nous lisons dans le Natchez *Courier* du 21 :

Samedi soir, vers la nuit, une autre tentative a été faite pour brûler la ville. L'écurie de M. John Carruthers, en face de la cathédrale de Ste Marie, a été réduite en cendres, avec tout ce que cet établissement contenait. Par les efforts extraordinaires des soldats et des citoyens, le feu a été principalement limité dans l'écurie. Les résidences du Dr. Bowie et de M. Carothers ont beaucoup souffert, ainsi que les lieux autrefois occupés par feu Valentine Gunther. Nous avons au moins, cette fois, la consolation de pouvoir dire que l'incendiaire a probablement été arrêté.

L'armée française au Mexique—On lit dans la *France* :

La diminution de l'effectif de notre armée a déjà commencé au Mexique. L'infanterie de marine a quitté tout entière le pays, et le transport à vapeur l'*Eure* est arrivé hier soir à Brest, ayant à bord la plus grande partie de ce corps. Afin de parer à cette diminution, on a ouvert des engagements volontaires pour le régiment étranger qui va être augmenté de deux bataillons, et le nombre des volontaires a été si grand, qu'un tiers seulement de ceux qui s'étaient inscrits pourra être admis. Les officiers et les soldats qui veulent entrer dans ce régiment, ont dû contracter l'obligation de rester dix ans au Mexique et cette clause a été parfaitement accueillie.

On va aussi, dit-on, sur la demande d'un grand nombre de tribus, former un corps de volontaires Indiens, qui feront de bons soldats, dévoués au gouvernement de l'empereur Maximilien.

L'Italie et la France—Les ovations faites à Garibaldi en Angleterre ont produit en Italie un effet contraire à celui qui semblait devoir en résulter. Les journaux les plus modérés, tels que l'*Opinione*, la *Monarchia*, la *Stampa*, le *Corriere mercantile*, de Gênes, se montrent étonnés de la part que Garibaldi attribue à l'Angleterre dans l'affranchissement de la péninsule, et plusieurs saisissent cette occasion pour déclarer avec la plus grande netteté que la seule véritable alliée de l'Italie, la seule dont le concours ait été efficace, la seule qui ait prodigué son sang et ses trésors, c'est la France.

La nouvelle du brusque retour de Garibaldi est commentée en sens divers à Turin. "Le mal, dit un correspondant du *Journal des Débats*, croient que le général ne revient que pour organiser quelque expédition dont il a réuni les éléments en Angleterre ; les autres, et ce sont les plus sensés, croient au contraire que le gouvernement anglais a trouvé un moyen honnête de mettre fin à des ovations dont le bruit aurait pu troubler les travaux de la conférence, et qu'on a poliment décidé Garibaldi à retourner à Caprera.

C'est là, pensons-nous, l'explication vraie de ce départ inattendu. *La France.*

Combat dans le Caucase—On lit dans un journal de Paris :

Nous apprenons par la voie de Trieste qu'un combat meurtrier a eu lieu, dans le Caucase occidental entre les tribus insoumises et les troupes russes. Les pertes de part et d'autre sont évaluées à 1,000 hommes.

A la suite de cette affaire, qui paraît avoir été décisive, les tribus vaincues s'apprêtent à émigrer sur le territoire ottoman. Les étrangers qui servaient dans les rangs des Tcherkesses, en qualité d'officiers, se sont réfugiés en Turquie et la Porte a pris immédiatement des mesures pour les faire interner.

UNE LETTRE DE VICTOR HUGO.

Nous lisons dans *La France* :

Plusieurs journaux publient la lettre suivante, de M. Victor Hugo, qui devait être lue au banquet du Grand Hôtel en l'honneur de Shakespeare, et ce banquet n'avait pas été interdit :

Hauteville House, 18 avril 1864.

A MM. les membres et délégués de la commission pour le jubilé de Shakespeare.

Messieurs,

Il me semble que je rentre en France. C'est y être que de se sentir parmi vous. Vous m'appelez et mon âme accourt.

En glorifiant Shakespeare, vous Français, vous donnez un admirable exemple.

Vous mettez Shakespeare de plain-pied avec vos illustrations nationales. Vous le faites fraterniser avec Molière, que vous lui associez, et avec Voltaire, que vous lui ralliez. Au moment où l'Angleterre fait Garibaldi bourgeois de la Cité de Londres, vous faites Shakespeare citoyen de la république des lettres françaises. C'est qu'en effet Shakespeare est votre. Vous aimez tout dans cet homme : d'abord c'est qu'il est un homme, et vous couronnez en lui le comédien qui a souffert, le philosophe qui a lutté, le poète qui a vaincu. Vos acclamations honorent dans sa vie la volonté, dans son génie la puissance, dans son œuvre la conscience, dans son théâtre l'humanité.

Vous avez raison, et c'est juste. La civilisation fait des matins autour de cette noble fête.

Vous êtes les poètes glorifiant la poésie, vous êtes les penseurs glorifiant la philosophie, vous êtes les artistes glorifiant l'art ; vous êtes autre chose encore : vous êtes la France saluant l'Angleterre.

C'est la magnanime accolade de la sœur à la sœur, de la nation qui a eu Vincent de Paul à la nation qui a eu Wilberforce ; de Paris où est l'égalité, à Londres où est la liberté. De cet embrassement jaillira l'échange. L'une donnera à l'autre ce qu'elle a.

Saluer l'Angleterre dans son grand homme au nom de toute la France, c'est beau, vous faites plus encore, vous dépassez les limites géographiques ; plus de Français, plus d'Anglais, vous êtes les frères d'un génie et vous le fêtez ; vous fêtez ce globe lui-même, vous félicitez la terre qui, à pareil jour, il y a trois cents ans, a vu naître Shakespeare. Vous consacrez le principe sublime de l'ubiquité des esprits, d'où sort l'unité de civilisation. Vous retirez l'égoïsme du cœur des nationalités. Corneille n'est pas à nous, Milton n'est pas à eux, tous sont à tous. Toute la terre est patrie à l'intelligence. Vous prenez tous les génies pour les donner à tous les peuples ; en ôtant la barrière entre les pôles, vous l'ôtez entre les hommes, et par l'amalgame des gloires, vous commencez l'effacement des frontières. Sainte promiscuité, ceci est une grand jour.

Homère, Dante, Shakespeare, Molière, Voltaire, indivis, la prise de possession des grands hommes par le genre humain tout entier ; la mise en commun des chefs-d'œuvre : tel est le premier pas, le reste suivra.

C'est là l'œuvre que vous inaugurez, œuvre cosmopolite, humaine, solidaire, fraternelle, désintéressée de toute nationalité, supérieure aux démarcations locales, magnifique adoption de l'Europe par la France, et du monde entier par l'Europe. D'une fête comme celle-ci, il découle de la civilisation.

Pour présider cette réunion mémorable, vous aviez le choix des plus hautes renommées, les noms illustres et populaires abondent parmi vous, votre liste en rayonne : les éclatantes incarnations de l'art, du drame, du roman, de l'histoire, de la poésie, de la philosophie, de l'éloquence, sont groupées presque toutes dans cette solennité autour du piédestal de Shakespeare, mais vous avez eu sans doute cette pensée qu'à la fin de donner à la célébration de cet anniversaire son caractère particulièrement externe, afin que cette manifestation fût en dehors et au delà de toute frontière, il vous fallait pour président un homme placé lui-même dans cette exception, un Français hors de France, à la fois absent et présent, ayant le pied en Angleterre et le cœur à Paris, espèce de trait d'union possible, situé à la distance voulue et à portée, en quelque sorte, de mettre l'une dans l'autre les deux mains augustes des deux nations.

Il s'est trouvé, par un arrangement de la destinée, que cette position était la mienne, et le choix glorieux que vous avez fait de moi, je le dois à ce hasard heureux aujourd'hui.

Je vous rends grâce, et je vous propose ce toast :

"A Shakespeare et à l'Angleterre !

"A la réussite définitive des grands hommes de l'intelligence ! et à la communion des peuples dans le progrès et dans l'idéal !"

VICTOR HUGO.

CONVENTION.

Séance du 26 mai 1864.

Cette assemblée s'est bornée hier à discuter la question judiciaire, à voter une résolution pour présenter au général Banks la plume dont s'est servi le président en signant l'ordonnance d'émancipation et à rescinder la résolution adoptée la veille relativement aux membres qui ne répondent pas à l'appel du rôle.

Oscar Bercier & Cie.—MM. Oscar Bercier & Cie, 17 St Louis, ont en magasin et en Douane des vins rouges en barriques et en caisses, du vermouth des vins muscat, du champagne, &c. Voir l'annonce.

Jambons, whisky, &c.—On trouve chez OSCAR BERCIER & CIE, 77 Tchoupitoulas, d'excellents jambons, du whisky de qualité supérieure, &c. Voir l'annonce.

Farine de maïs et biscuit pilote—Voir l'annonce de M. P. M. TOURNÉ, 128 rue Tchoupitoulas.

Réduction de prix, pour clore une consignation—M. E. S. Keep, No 62, rue Poydras, dit à vendre un lot considérable de marchandises diverses à bon marché pour clore une consignation.

La même maison annonce un immense approvisionnement de farine, de porc, de graisse, de beurre et autres articles de l'Ouest. On trouve dans le même établissement, du champagne, des vins, &c. Voir plus haut la liste.

FEUILLETON.

LES CHEMINS DE LA VIE,

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

XV—Suite

Dix-huit kilomètres environ séparaient Senlis de Villarnaut. Samoncourt se trouvant sur la même route, M. de Walbrunn songea que Jane pouvait bien être allée à ce château, où il savait qu'elle faisait de fréquentes excursions. Il fit arrêter la voiture à la grille de l'avenue qui donnait sur le chemin, et alla à pied jusqu'au château.

Tandis qu'il questionnait le concierge, une voiture, qui passait à fond de train, s'arrêta tout à coup à côté de la calèche. Espérant qu'on lui apportait des nouvelles de sa fille, M. de Walbrunn accourut aussitôt. Au lieu de Jane, ce fut Mme de Maupierre qu'il vit descendre de l'équipage.

—Auriez-vous appris quelque chose sur le compte de ma fille ? s'écria M. de Walbrunn.

—Hélas ! non, répondit la baronne, je venais seulement vous apporter une lettre écrite par une main qui vous était chère et que la mort a glacée depuis longtemps.

—Une lettre de Louise.... de Mlle Louise !

—Oui, monsieur.

—Et pourquoi ne me l'avez-vous pas remise plus tôt ? murmura le banquier, dont la main tremblait en recevant la lettre.

—Ma pauvre fille vous l'a écrite à son lit de mort. Elle m'avait fait jurer devant Dieu de ne vous la remettre que si vous le deveniez libre, et je ne voulais ni jeter du trouble dans votre ménage, ni exposer sa lettre à être lue par d'autres que par vous.

Voici ce que contenait la lettre apportée par Mme de Maupierre.

"Si jamais ma pauvre mère vous remet cette lettre, Emmanuel, je serai morte, et vous serez libre. Dieu nous pardonnera alors, je l'espère, de laisser parler nos cœurs. Nous avons été tous deux victimes d'une erreur, mon ami vous en avez cruellement souffert, je le sais maintenant, moi, j'en meurs.

"J'avais eu tort de vous attacher à l'idée de ma mère. Dieu m'en a punie. René est un bon et noble cœur, digne de toute l'estime, de tout l'amour d'une femme. J'aurais voulu l'aimer. Hélas ! un autre souvenir était dans mon cœur, il venait toujours se placer entre mon cœur et mon devoir. Je n'ai jamais cessé de vous aimer, Emmanuel, non, pas même au temps où je m'étais crue oubliée par vous. En dépit de toutes les apparences, un pressentiment secret me disait que le serment, si profondément gravé dans mon cœur ne pouvait être complètement effacé du vôtre."

Louise lui racontait alors, en justifiant Raoul, à la suite de quels événements sa mère, comment ce qui était arrivé à la première de la mort d'Emmanuel, un même temps qu'on publiait de dernier à se croire oublié.

"Je vous recommande, si jamais il vous arrive quelque chose, Jane, d'avoir pour elle un cœur aussi maternel...."

[illegible]

"Pauvre Emmanuel ! ah ! nos beaux rêves d'autrefois, comme ils se sont envolés dans le ciel, d'où ils étaient venus ! Les retrouverons-nous ? Nous avons été assez malheureux ici-bas pour l'espérer une compensation.

"Quelles folies je vous dis là, hélas ! c'est comme autrefois. Puisse ma tête être à l'abri !... Je sens la mort qui approche, puisse-t-elle m'inspirer une pensée qui vous guide vers le ciel !

"Avec votre caractère, Emmanuel, vous ne pouvez rester oisif. Il faut un but à votre activité. Tâchez que ce but soit noble et utile, qu'à votre dernier jour vous puissiez vous honorer de l'avoir poursuivi. Je sens à ce que vous m'avez écrit. En bien ! dans vos moments de découragement et de désespoir, dites-vous que vous travaillez pour moi et sous mes yeux.... *Nous nous reverrons.*

"Vous rappelez-vous le temps où, à Certalot, vous arrangiez mon parterre, tandis que moi, assise sur une petite chaise dans l'allée, je vous regardais faire comme une reine regarde travailler son sujet ? Je n'ai jamais souffert qu'on touchât ce parterre.... Notre rosier y est encore, mais il se meurt lui aussi. Nous partirons ensemble.

"Adieu, je sens que je deviens triste, et je ne veux pas vous attrister.

"J'ai fait jurer à ma mère de ne vous remettre cette lettre que si vous étiez libre. Pour rien au monde je n'aurais voulu troubler la paix de votre ménage et le bonheur d'une autre femme en ravivant dans votre cœur des souvenirs si puissants sur le mien.

"Adieu, Emmanuel, vous aviez de grandes et nobles facultés ; exercez-les pour l'amour de moi je vous en supplie encore. Je vous laisse à protéger, à aimer, tout ce qui peut vous identifier à ma vie, c'est-à-dire ma mère et mon enfant. Votre vœu fera d'abord du mal à ma pauvre mère, mais elle sera heureuse de parler de moi avec vous ; votre généreux pardon adoucira ces remords qui lui font un mal affreux.

"Je vous envoie d'avance votre récompense ; une boucle de mes cheveux, de mes cheveux d'or, comme vous les appeliez. Vous avez toujours, n'est-ce pas, celle que je vous donnai à votre départ ? Mettez les ensemble. Adieu, Emmanuel, adieu. Je vous ai bien-aimé, et je meurs en vous aimant toujours. Pensez quelquefois à votre pauvre Louise."

Une boucle de magnifiques cheveux blonds étaient jointe à cette lettre.

Tandis que M. de Walbrunn lisait, de grosses larmes coulaient sur ses joues. Quand il eût terminé, il se couvrit la figure de ses deux mains et resta ainsi pendant quelques minutes.

—Ainsi, elle m'aimait, elle m'a toujours aimé ? murmura-t-il en s'adressant à Mme de Maupierre, qui priait et pleurait à côté de lui.

—Toujours, répondit la baronne. Moi seule j'ai causé tout le mal. Elle m'a pardonné, la pauvre enfant dont j'avais brisé le cœur, mais Dieu m'a cruellement punie de mon orgueil.... Ma fille, mon fils, tous deux si jeunes, si beaux, si parfaits !....

Elle se mit à pleurer silencieusement, mais avec une douleur si profonde qu'elle navrait le cœur. Elle fit pitié à M. de Walbrunn lui-même, tout affligé qu'il était en ce moment.

—Que Dieu vous pardonne comme moi, lui dit-il avec douceur ! Ne revenons sur le passé que pour parler de l'ange que nous avons tant aimée. Par cette lettre elle me prie de veiller sur son fils. Je vous jure que désormais il me sera aussi cher que Jane, que ma.....

Il s'arrêta brusquement.

—J'allais dire que ma *propre fille*, reprit-il avec un triste sourire. Hélas ! la pauvre enfant méritait plus d'affection que je n'ai pu lui en témoigner. Je l'aimais pourtant, mais, dès que j'allais pour l'embrasser, il me semblait voir ma véritable père, ou Louise, par laquelle je me croyais trahi. Ah ! tenez, je le sens maintenant, j'ai été bien cruel pour cette pauvre enfant ! Quand on souffre soi-même, on est injuste et sans pitié. Il me tarde de l'embrasser pour réparer mes torts.

Pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur, ajouta-t-il. Que peut-elle être devenue ? Pourquoi a-t-elle échappé du château ? Pourquoi sa mère l'avait-elle enfermée ? Si ... [illegible]

—Oh ! non s'écria la baronne, chassez ces lugubres pensées. N'avez-vous aucun renseignement sur son compte ?

—Rien de précis. En passant à Samoncourt, j'ai voulu voir si elle ne serait pas venue ici.

—Eh bien ?

—Personne ne l'y a vue.

—A Senlis peut-être......

—Je compte y aller immédiatement.

—Je vais avec vous, dit la baronne, qui renvoya sa voiture de louage et monta dans la calèche du comte.

—Comment ! s'écria ce dernier, vous arrivez de Paris ?...

—Oui, par le premier train express. La lettre de Louise était à Paris, dans ma commode. J'ai voulu vous l'apporter tout de suite. Je pensais bien que ce pauvre enfant vous recommandait son fils. Il m'a semblé qu'en souvenir de celle qui vous a tant aimé et qui est morte de son amour, vous feriez tout au monde pour sauver Julien !

—Oh ! oui, s'écria le comte, oui, sur mon âme, je sauverai son fils, dût-il m'en coûter toute ma fortune, et dussé-je donner ma propre vie pour la sienne !

Par un mouvement si rapide que le banquier ne put le prévenir, la vieille baronne prit la main de M. de Walbrunn et la porta à ses lèvres.

—Madame ! s'écria-t-il avec une confusion attendrie.

—Vous êtes bon, murmura la baronne, et vous pardonnez en cœur généreux. Merci pour Louise et merci pour moi !

—Aussitôt arrivés à Senlis, dit M. de Walbrunn, je vais commencer par mettre toute la police à la recherche de ma pauvre fille. Puis nous irons trouver le juge d'instruction pour avoir des nouvelles de M. Julien. Je lui dirai que je mets cent, deux cent mille francs s'il le faut à sa disposition pour qu'on fasse venir des agents de Paris, qu'on obtienne des renseignements à tout prix, et qu'on découvre le vrai meurtrier du marquis de Farnoles.

—Oh ! oui ! murmura la baronne, dont la parole émue, que du banquier ranimait les espérances. Oh ! si les magistrats pouvaient ne laisser enfermé encore mon Julien !.... Qu'il doit souffrir, mon Dieu ! lui si heureux enfant !

—Moi aussi je l'embrasserai de bon cœur, répondit le comte. Il ressemble tant à sa mère !

—N'est-ce pas ? s'écria la baronne heureuse de parler de sa fille bien aimée.

Emportée par le charme suivant, les souvenirs de sa jeunesse et de son premier, de son seul amour, M. de Walbrunn causa durant quelques minutes avec animation ; mais bientôt la pensée d'Henri vint glacer cet élan.

—Nous parlerons de Louise un autre jour, dit-il à Mme de Maupierre. Hélène a été pendant vingt ans la compagne de ma vie, en ce moment elle tombe. Il est par suite fermée, ce serait une cruelle ingratitude de ma part de m'occuper d'une autre que de sa mémoire.

La baronne avait elle même le cœur trop haut placé pour ne pas comprendre la délicatesse du comte et les remords qu'il éprouvait d'avoir oublié, ne fût-ce qu'un instant, la femme qui portait son nom et dont la terre n'avait pas encore reçu la dépouille mortelle.

Elle prit silencieusement la main du comte. Tous deux arrivèrent à Senlis sans avoir rompu le silence autrement que pour faire des conjectures sur les meurtriers du marquis de Farnoles et de Mme de Walbrunn.

En arrivant à Senlis, M. de Walbrunn se fit conduire au palais de justice, pour avoir l'adresse du procureur impérial et du juge d'instruction. On lui dit que ce dernier magistrat était déjà arrivé et travaillait dans son cabinet. On y conduisit le comte et Mme de Maupierre.

Comme M. de Walbrunn ouvrait la bouche pour expliquer ce qui l'amenait, le garçon de bureau vint apporter au magistrat un petit billet écrit au crayon. Après avoir jeté les yeux sur les deux ou trois lignes que contenait ce billet, le juge, fit un geste de surprise, et se regarde se tournant involontairement sur M. de Walbrunn.

—Priez cette personne d'attendre quelques minutes, répondit-il, après un instant d'hésitation.

Au moment où le garçon de bureau refermait la porte du dehors, en parlant à la personne qui avait demandé audience, et qui était accourue vers lui, M. de Walbrunn poussa un cri et s'élança dans l'antichambre.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 26 mai.

La semaine commerciale s'applique à l'arrivée. Un ce que n'a[illegible] Cette absence de mouvement s'est senti dans toutes branches, à l'exception du coton qui a été recherché et rien, au moment [illegible] et à certains par [illegible] supérieures.

Le change à vue sur New-York a fait languissant. On peut coter le change sur New-York à 1/8 pour cent de prime, bien que certaines traites favorites aient rapporté 1/4. Les ventes d'aujourd'hui comprennent des traites à 1/4 et 1/8 et une somme dis passe à 1/8. Les banques ont tiré à 1/8 à 1/4—le plus souvent à 1/4. Les cours sterling ont été [illegible] — Les transactions de change étranger embrassent 2,000 livres sterling à 2 1/2 au [illegible]. Des traites partielles sont vendues, au commencement de la semaine, à 2 1/4, on le peut dire aujourd'hui les coter au-dessous de 2 1/4 à 2 1/2. Les banques exigent 2.17 1/2 à 2.0, mais une d'elles tirera à 2.05 pour ses billets. Les francs ont coté à 2.60 (ceux des banques) et 2.70 à 2 mieux des particuliers. Il s'est vendu quelques traites de banquiers au premier de ces taux.

Nous avons remarqué peu de disposition à opérer sur l'or. Il s'en est vendu $5000 à 81 1/2 pour cent de prime, $7,000 à 81 1/4, $2000 à 82 et à 81 3/4 et $1000 à 81 1/2. Quelques-uns des principaux détenteurs ont exigé 85. Le bruit a couru qu'une nouvelle baisse s'était déclarée dans Wall Street, mais on n'y a pas cru suffisamment pour changer les cours. Il ne s'est rien fait d'important dans l'argent qui peut être coté à 81 à 83 de prime—selon le cas d'achat et 85 celui de vente aux banquiers des courtiers. Les piastres mexicaines sont ferme et sur le même pied que l'or, et se rapportent même un peu plus.

Aucune transaction digne de remarque n'a eu lieu dans les billets de banques. Ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane ont été échangés pour des greenbacks au pair, en en donnant, dans certains cas, de 4 à 1 de prime. La même remarque s'applique à ceux des banques Mechanics & Traders et Union. Les billets de la banque des Citoyens sont à 3 à 5 et ceux de la banque de Canal à 4 à 6 de prime sur les greenbacks. Les quel il 14 à 15 de prime sur les billets de la ville. Les billets des autres banques se trouvent guère d'acheteurs. Ceux de la banque des Marchands peuvent être cotés à 35 à 40, ceux de la banque du Crescent à 80 à 85. La banque de la Nouvelle-Orléans a [illegible] presque tous ses petits billets. Ceux qui sont de plus de cinq piastres perdent et il s'en est vendu à 75, 85 et 60 cents à la piastre. Les fonds détenteurs n'ont pas voulu se soumettre à ces prix.

La seule vente (annoncée) d'actions comprend vingt actions de la compagnie des chemins de fer de la ville à $110. Les autres sont extrêmement négligées—Rien de nouveau dans les bons ou le script d'assurance.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Jeudi 26 mai, à 5 heures P. M.

COTON—Il s'est vendu, hier, 300 balles qui n'avaient pas été mentionnées ; les transactions s'élèvent par conséquent à 1200 balles. Ce vente ont seulement [illegible] dans le stock qu'il y a au très peu [illegible] aujourd'hui. Les seules transactions embrassent 5 balles d'échantillons à 7 1/2 et 120 balles à l'encan, portagées de la manière suivante, 1 balle ordinaire à 54, 1 [illegible] [illegible]. Les détails de cette vente 25 balles ordinary à 74 cts, 29 do strict good ordinary à 78 1/2, 11 balles à low middling à 82 1/2, etc. [illegible] Nous cotons maintenant comme suit : low ordinary à 74 cts, ordinary 75 à 77, good ordinary 80 à 82, low middling 84 et 85, middling 86 à 88, strict middling — à —. Les ventes faites durant la semaine se sont élevées à 2400 balles, contre 1140 balles la semaine dernière.

ETAT DU COTON.

Stock sur place, le 1er sept 1863, ...balles		1081
Arrivé cette semaine	1951	
Arrivé antérieurement	114751	
		1 2112
		115773
Exporté cette semaine	4677	
Exporté antérieurement	99644	
		104146
Sur place et à bord de navires		8567

SUCRE ET MELASSE—Le marché est dans l'inactivité, il ne s'est même pas fait la moindre recherche—partant, nous n'avons aucune vente à annoncer. Les opérateurs se sont retirés du marché pour attendre l'issue des événements qui s'accomplissent en ce moment.

FARINE—L'approvisionnement au débarcadère était ample, les détenteurs se sont montrés fort anxieux de vendre et ont en même temps disposé, aujourd'hui, de 600 barils, en plusieurs lots à — à $8 pour la superfine, $9 20 à $9 50 pour le low extra et $10 à $10 50 le baril pour l'extra de choix.

TABAC—Il s'est fait, aujourd'hui, des ventes embrassant 8 boucauts de tabac nouveau du Clarksville, écoulés à des conditions privées, et 1 boucaut de vieux Kentucky en feuilles, à 26 cts la livre.

SON—500 sacs de son se sont vendus à $2 les cent livres.

BACON—Un lot de 20 tierçons de bacon [illegible] sucre, s'est vendu à 19c la livre. [illegible] choisie.

POMMES DE TERRE—Ce [illegible] barils à $4 50 le baril.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest se vend au détail à $1 le baril.

FRETS—Les steamers qui partent pour New York, prennent du coton à 1½ c; à destination de Liverpool la livre. Une barque anglaise prendra du coton [illegible], a commencé aujourd'hui à son chargement [illegible] 3/4 d la balle. Presque tout déjà engagé.

Arrivé durant la semaine dernière : 11 boucauts tabac, 1651 balles coton, 577 barils et 100 barillets graisse, [illegible] barriques et 200 caisses bacon, [illegible] barils farine, [illegible] barils whiskey [illegible] barils pommes de terre, [illegible] barils harengs, [illegible].

—Importé : 56 boucauts de sucre et 480 barils de mélasse.

—Exporté : 346 boucauts et 206 barils de sucre, 1510 barils de mélasse, 4859 douves, 1305 barils farine, 7 barils bacon, 1870 barillets graisse, 80 barils bœuf et 382 sacs maïs.

—Arrivé durant la semaine 2 navires : 5 barques, 5 bricks, 23 goélettes, 7 steamships.

—Expédié, 3 steamships, 1 navire, 2 barques, 2 bricks, 5 goélettes et 6 steamboats.

—Le fleuve a baissé et est presque à même pied, le et demi au-dessous de la marque des hautes eaux.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Jefferson City, 27 mai 1864.

Il n'y a pas eu d'arrivage hier. Vendu, 43 bœufs, 20 cochons, 200 moutons, 10 veaux et 12 vaches. A vendre : 477 bœufs, 439 cochons, 1113 moutons, 129 veaux et 30 vaches.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net...	— à —
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par liv. net...	— à —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par liv. net...	— à —
Bœufs du Texas 1re qualité, par tête...	60 à 75 00
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête...	— à 35 00
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête...	— à 25 00
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête...	— à —
Cochons, par tête...	7 — à 10 00
Moutons, en laine, par tête...	7 00 à 10 00
Vaches à lait, par tête...	40 00 à 80 00
Veaux, par tête...	20 00 à 40 —
Veaux, 2e qual., par tête...	15 00 à 20 00

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

Service Funèbre

Un service funèbre sera célébré, samedi prochain 28 mai, à 7 heures du matin, à la cathédrale St. Louis, pour le repos de l'âme de Michel Pfau. Les amis et connaissances du défunt sont priés d'y assister.

Décédé hier au soir, 26, à six heures vingt-cinq minutes, JEAN LEONARD FELIX LARICHE, âgé de cinq mois et vingt-deux jours. Son corps est exposé chez son père, rue des Remparts No. 183, entre Ste Anne et Dumaine. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie.

OFFICIEL.

Lettres non réclamées,

Restant à la Poste, à la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, le 6 Mai 1864

[illegible] réclamer ces lettres, il faut demander qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour annonce.

[illegible] si elles ne sont pas retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau des lettres mortes.

[illegible]

Timbres d'affranchissement.

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle supérieur de l'enveloppe, et on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour le timbre de la poste, afin que la marque ne recouvre pas l'écriture.

Lettres à renvoyer.

Si l'auteur d'une lettre écrit qu'elle lui soit renvoyée dans le cas où elle ne serait pas réclamée dans les trente jours ou moins, il doit écrire sa demande et sa signature, son nom et son adresse au-dessus de l'adresse, au travers de l'extrémité gauche de l'enveloppe. [illegible] (Section 28, loi de 1863.)

Nlle-Orléans, 27 mai 1864

A

A Varez, Rodino y Varios Antoine, restaurateur
Angela, Joseph Augé, Th.

B

Barrett, coiffeur Bertlon, Joe
Bajona, G. A Blaisel e, Hyppolite
Bernard, P. L. Bougerau
Berton, M A Boissonneau P
Brierre, Th Bruno, F
Bréhuque, Mme C née Brugier, K J H
 Bogna Brulard, Mme A

C

Castro, Mme Rosa Colgnard, Mme Jos
Costa, A Crojaud en, Mme L
Chiviller, Theo E Cottrau, Latt
Clopton, L Cotton, Ph
Calett, O

D

Daspit, H De Marigny Gustave
De Roche, B Doely, cordier
Duvois, M M Duchal Siope
Dava, t Mme Donato, M Angelo
De Ybarra, J R Doussan, A Jacques
De Ville, Mme E Gachet Darrossi, Mme Marie
De Vivre, Mme Lafayette Dugrosse, Chs
De Aulsie, J C pr S. Bayard Dupiado, J
De Kloeg, H. Bourgine Dufour, Jean
De Renne, Jean B Dupuy, Pierre
De Gruy, E G Doinas, Marie
De Buyat, Chs Dufaut & Co

E

Fus, A, S pour Ch. Pezas Knout, Mme Livaudais
Fisedl, Mme Maria pour P D Crenano

F

Fuentes, G pr C Pasquell Fées Thoupa,
Fierro, D. Juan Foley, Marius
Ferret, Jean M Forstall, Mme Chs
Frère, R

G

Gillet, James Grizon, Jacques
Gautier, Minute D Griswold, J B
Gros d'Ar. Gorojetsky, M pour
Gurion, Mme pour Q Mèoue
 M A McCabe Gaérard, Louis

J

Jourdain, J B V Jaucey ou Tancy J J P

L

Lombias à Dorker Laprime, Chs
Laurent, P Lamont, P Roselle
La Cross, Jean Leper, F
Le Midget, L Léonesse, D
La Cura, A Louis, bar keeper
Lezard (fer) Lue, Jean
Le Gay, Ph Lochet ou Forrest, O

M

Mayo, O Mercier, D
Martin, rue Derbigny Mottes, Jewe
Marquez, J C Merlie, E
Mai, A, Mme E 2 Mogney, H
Matton, Dr Jules A Mioulval, Moctir
Marand, Chs Mollère, H pr Mme Elias
Marero, A Moriarty, A José
Mathé, Louis Mel, J
Marand, F Moreau, Hoco e

P

Pratt, Vin e Periole, Gab
Paul, Mme e Etienne Perroux, Oms
Parent, A pour D Cabou Petit, Louis
Prat, Dr. Juan Platino, charpentier
Paze, Gélrez dr Pollard, F
Prequier, Philip & Mme Pujo, Dupuy

R

Romine, H H Rodrigues, Ernie
Ronneau, Mme S Royer, Mme Vve
Rouseau, G de Ajana Rosaun, Mme C

S

Sharp, ski, Mme L Sonat, Ba
Salandrea, Aut Senechal, Hite
Saavedra, Aus d'Arrias Simon, Leon
Sabran, selier Snowdeney, Riba
Sabra, Juan Sore, Leon pr M Monde

T

Traverso, A Troust, Ch
Taphoul, artiste Tramilino, F
Tarfiery, Mme N R Toute, Doue
Trimouard, F F 2 Trudeau, Mme René

V W X Y

Vallois, Mme Sylvanie Victor, Thom Léon
Valleriano, A Velot, peintre
Vaux, A Xinkwork, Gioy
Viguese, pr Ch Milhes Ximenez, Mme A
Vécot, Joséphine Yocoy, B

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

ATTENTION.

M. R. T. Montgomery, encanteur, vend aujourd'hui vendredi, 27 du courant, à 10 heures précises, à l'entrepôt Union, au coin des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, farine superfine—A 10 heures et demie, au No 69 de la rue du Camp, une grande variété de groceries.

$10 DE RÉCOMPENSE.

PERDU. Un billet tiré par MM. E. Gomes & Co, daté paroisse Jefferson, 26 avril 1864, payable le premier janvier suivant et endossé par MM. Beeby, Little & Co, et Sam Stewart.

La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter à M. Sam. Stewart, 109 rue du Camp, qui donnera la récompense ci-dessus. 27 mai—3f

AU PUBLIC.

QUAND j'ai eu dernièrement le malheur de perdre trois de mes enfants, le Dr Wenz a donné le certificat nécessaire pour l'enterrement. Ayant appris que depuis lors, beaucoup de mes amis et d'autres personnes croient qu'il avait été jusqu'à cette époque mon médecin, je crois devoir, comme un acte de justice envers lui, relever cette erreur. Les trois premiers enfants ont été traités par un médecin allopathe, les quatre autres, qui étaient atteints de la même maladie, ont été traités par le Dr Wenz, homœopathe, et je remercie Dieu de pouvoir dire aujourd'hui qu'ils reviennent rapidement à la santé.

27 mai - 1 f H. W. WESTHOLZ.

AVIS.

LES personnes ayant des réclamations contre la Succession de feu Dame Veuve S. LEMONNIER, sont priées de les présenter au bureau de MM Gottschalk et Magner, notaires, No. 119 rue de la Commune. 27 mai—5 f

BOULANGERIE

Offrant du pain chaud trois fois par jour.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient d'établir une boulangerie, qu'il exploite lui-même, avec l'intention de fournir du pain chaud à 5, 6 et 9 heures du matin et à 3 heures du soir. Son expérience pratique en panification, lui permet d'offrir à ceux qui lui accorderont leur confiance, un pain dont la bonne qualité n'exclura pas la quantité.

J. P. MAUREL,
27mai—5f Rue Dumaine coin Bourgogne.

Demande de domestique.

ON demande une femme blanche pouvant faire la cuisine et laver. S'adresser au bureau de l'Abeille, de neuf heures à trois heures. 27 mai—

DIVERS.
A vendre à bas prix, pour clore des consignations

DIX paniers champagne Le Logarde & Co,
50 frequins beurre Goshen,
20 ½ boîtes thé Gunpowder et Young Hyson,
40 ½ " Oolong de bonne qualité et choix,
100 boîtes (6 et 12 liv.) Oolong de choix pour familles,
100 arpents huile pour feu'x,
25 " huile pour les machines à coudre.
27mai—5f E. S. KEEP, Rue Poydras, No 62.

CINQUANTE tierçons jambons passés au sucre, marque J. J. Roe & Co,
300 barils porc mess,
15 boucauts pièces-côtés désossés,
60 " épaules en parfait état,
150 tierçons saindoux feuille de choix, marque John J. Roe & Co,
500 barils farine Phœnix, extra de choix,
150 " extra de choix, Tropical,
1000 " bonne farine superfine de St-Louis et de l'Illinois,
A vendre par E. S. KEEP,
27mai—5f Rue Poydras, No 62.

LIBRAIRIE DE A. RALU.

Reçu par le Matanzas et le Morning Star :

E. RENAN—Vie de Jésus, édition complète,
A. NICOLAS—Divinité de Jésus-Christ. Réfutation de l'ouvrage de M. Renan,
PÈRE FÉLIX—Renan et sa vie de Jésus,
ED. ABOUT—Le Progrès—Le cas de Mr Guérin—L'homme à l'oreille cassée, &c. &c.
A. ACHARD—Coups d'épée et autres,
A. KARR—De loin et de près—En fumant—Les Guêpes,
E. FEYDEAU—Le mari de la danseuse—Fanny—Les quatre Saisons,
JULES SANDEAU—Un début dans la magistrature, et toutes ses autres œuvres,
PAUL FÉVAL—Quatre Femmes et un Homme—Habits noirs, &c. &c.
JULES NORIAC—Le Grain de sable, etc.—Dillon—Bêtise humaine, &c. &c.
GEORGE SAND—Mlle de la Quintinie—Valvèdre—Tamaris—La Villemer,
ALEX. DUMAS—La San Felice ou les Amours de l'amiral Nelson et de Lady Hamilton,
MICHELET—La Sorcière,
L'ABBÉ ***—Le Maudit,
GUIZOT—Trois générations 1789, 1814, 1848,
LOUIS JOURDAN—Les Femmes devant l'échafaud,
O. FERRY—Les Révolutions du Mexique,
A. FÉE—L'Espagne à 50 ans d'intervalle, 1809, 1859,
E. GIRARDIN—Paix et Liberté,
MAURICE SAND—Voyage aux Etats-Unis, à mille lieux, &c,
GAVARNI—Londres et ses Anglais. Magnifiques illustrations,
MERTON, PATIE & DURAND—Stratégie raisonnée des ouvertures du Jeu des Echecs, et autres ouvrages sur ce jeu.
[illegible]—Mystère de Rome,
CHAPUS—Manuel de l'Homme et de la Femme comme il faut.

Histoire, Guerres, Batailles, Marines

A. THIERS—Récit du passage du grand mont St Bernard. Dangers de ce passage—Siège de Gênes. Marengo—Sa bataille. Bataille de Montebello, Bataille de Marengo. Situation critique de l'armée française. Desaix, son arrivée sur le champ de bataille. Son Triomphe et sa Mort. Brillante charge de cavalerie de Kellermann. Victoire des Français.

BATAILLE DE WATERLOO—Les maréchaux NEY et GROUCHY—Appréciation de sa marche et de leur conduite dans cette campagne. Harangue de la Garde Impériale. Abdication de Napoléon. Il demande un refuge à l'Angleterre qui accorde Arrivée de Napoléon dans les eaux de Rochefort. Traitement du gouvernement anglais. Ste Hélène. HUDSON LOWE. Son portrait. Séjour de Napoléon et sa famille. Ses idées sur Dieu et la Religion. Sa mort. Parallèle entre Napoléon et Alexandre, Annibal et César.

GUERRE DE CRIMÉE—GUERRE D'ITALIE.
GUERRE DU MEXIQUE en 2 volumes, complet, avec cartes.
PRINCE DE JOINVILLE—Guerre d'Amérique—Campagne du Potomac.
XAVIER RAYMOND—Les marines comparées de la France et de l'Angleterre.
DE GIRARD—Les Etats Confédérés, Mémoire à Napoléon III.

Ouvrages sur les sciences, les arts, la médecine, la botanique, l'agriculture, &c

PAYEN—Chimie industrielle,
REGNAULT—Traité de Chimie,
LABLANCHÈRE—L'art du Photographe,
MONCKHOVEN—Traité général de Photographie,
RÉVEIL—Formulaire de médecine, et de médecine nouvelles,
BOUCHARDAT—Formulaire magistral,
CAZAUX—Traité des accouchements,
JAMAIN—Manuel de petite chirurgie,
MALGAIGNE—Médecine opératoire,
ROBERT—Chimie chirurgicale,
RASPAIL—Manuel de santé,
VILMORIN—Le bon Jardinier pour 1864.
Les ouvrages sur les jardins potagers de Jabre, Frost Landine & Herring,
HARTMAN—Manuel de plantes et autres ouvrages de horticulture.
Grand assortiment de manuels Roret, Manuel du Distillateur, Produits chimiques en vente, Manuel de Ton[illegible] Fabricant du Faux-de-vie, Sorcellerie, Barbier Electricité.
Procès célèbres : Procès de John Brown, l'abolitionniste, du Bazquier Mires, &c. &c.
Légendes populaires : Le Parisien Certo, Masque de Fer, &c. &c.
Les œuvres complètes de Octave Feuillet, Xavier de Montepin, &c. Chansons de Béranger, de Dupont, avec musique, &c.
Brochures illustrées de A. Dumas, E. Sue, Paul de Kock, P. Féval, Balzac, G. Sand.
Théâtre complet de O. Feuillet, A. de Musset, Scribe, Mme de Girardin, &c. &c.
Paroissiens, livres de piété, médailles en or, &c. &c.
A. RALU, 50 rue de Chartres.
3 mai—Ma D 3

Librairie Française.

HEBERT & ESCOUSSE,

131 RUE DE CHARTRES.

Reçu par le Morning Star :

Le Magasin Pittoresque,
Le Musée des Familles, } année 1863,
Bonhomme—Fantaisie,
Bouchardat—Annuaire, } pour 1864,
Wahn—Annuaire
Covarret—Traité d'écriture
Divers ouvrages de Médecine,
Jaer—Manuel Homœopathique,
About—Le Progrès,
Le Maudit par l'abbé ***,
L'Idée de Dieu par Caro,
Histoire Elémentaire et Critique de Jésus par Peyrat.

Ouvrages de Debay.

HYGIÈNE—du Plaisir—du Mariage—de la Beauté—Hommes des Cheveux—du Visage—Alimentaire, &c.—Autres ouvrages—Ouvrage de A. Dumas—Paul de Kock—P. Féval—Balzac—E. Sue—G. Sand—Ponson du Terrail, &c. &c.

Dernières nouveautés littéraires
Format in-12 broché
DE DIVERS AUTEURS
Livres pour Ecoles.

Ouvrages de l'abbé Orlena, de l'abbé Gautier, de St Ouen, de l'Ame Fleury, Lhomond, &c. &c. &c.
25 mai—au 2

TRANSFERT DE MAGASIN.

L. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues Toulouse et Chartres, vient de transporter son magasin au coin des rues Canal et Camp. Il a acheté son stock qu'il possède des articles supérieurs à ceux d'aucun autre magasin de la ville. Il reçoit par tous les steamers un assortiment choisi de

DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX,

qu'il vend en gros et au détail.

M. LEVY annonce particulièrement qu'il paie les prix les plus élevés pour les diamants et le vieil or et argent. Il répare également avec soin les MONTRES ET BIJOUX, et n'emploie que de très bons ouvriers.
8mai—1m

$10 de récompense.

PERDU dans la rue des Remparts, mardi soir, 2 paires de boutons de manches émaillés, et un bouton uni. La personne qui aurait trouvé ces objets recevrait la récompense ci-dessus en les laissant au bureau de ce journal.
26mai—2f

Demande de domestique.

UNE domestique blanche, allemande ou française pour une petite famille américaine. On exigera de bonnes recommandations. Une bonne domestique recevra de bons gages. S'adresser à Jacob Ott, rue Delord, No 135, près le dépôt du chemin de fer de Carrollton ou à E. Dyrnaux, au coin des rues Toulouse et Chartres.
26 mai—2

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut : Attendu que Mme Veuve Jacques Adolphe Livaudais ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffier de cette Cour au susdite vente fut enregistrée, pour un avis, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 15 mars 1855 ;

Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 26me jour d'octobre de l'année 1863, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 19me jour de septembre de l'année 1863, dans la succession de Louis Toutant Beauregard, No 10,183 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Mme Veuve Jacques Adolphe Livaudais s'est rendue acquéreur pour le prix de $4,000 00.

Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

Une portion lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Orléans, Bourgogne et Ste Anne, lequel dit lot mesure à peu près quarante pieds de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur d'à peu près quatre-vingt dix pieds, étant la même propriété acquise par le défunt de D. B. Macarty, par acte devant F. C. Cuvellier notaire public en cette ville, en date du trois février 1853.

Nouvelle Orléans, ce 20 mai 1864.
{ L. S. } A. MOREL, Député Greffier.
21 mai—3 et 18 juin

Succession de George Coleman—No 20,366.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. MOREL,
21 mai—25 30 Député Greffier.

Farine de maïs et Biscuit Pilote.

400 barils farine de maïs,
300 caisses (30 livres chacune) biscuit pilote.
A vendre par P. M. TOURNÉ,
25 mai—5 f rue Tchoupitoulas, No. 128.

VENTES A L'ENCAN.

Vente continuée.

Succession de Barbara Goetsch, décédée—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 20,467

Habillements, bottes, souliers et chapeaux
PAR HOFFMAN & MARKS.
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 18.

AUJOURD'HUI vendredi, 27 mai, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable R. K. Howell, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date [illegible], pour compte de la dite succession [illegible] rue de Chartres No 18, [illegible] de marchandises [illegible].

Egalement [illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. [illegible]

Marchandises sèches, habillements, bottes et chapeaux,
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 18 rue de Chartres.

VENDREDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, sera vendu, à la magasin 2 rue de Chartres No 6—
[illegible] marchandises étrangères et américaines,
—AUSSI—
[illegible] habillements [illegible],
—AUSSI—
[illegible]
Conditions—comptant. 26 mai—

30 actions de la banque de Citoyens
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan 18 rue de Chartres.

SAMEDI, 28 courant, à midi, sera vendu à la Bourse des Négociants, [illegible] 30 actions [illegible] de la banque des Citoyens.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. [illegible]

Meubles, &c. &c.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, le vendredi, 27 mai, à 10 heures du matin, à la résidence de la veuve Lewis, No 16, entre Marigny et Champs-Elysées.

Un [illegible] meubles [illegible] ainsi que d'autres articles [illegible].
Conditions—comptant. [illegible]

Groceries, Groceries, Groceries
PAR F. F. TRINCHARD.

IL sera vendu, le 27 courant, à 10 heures du matin, au magasin No [illegible] de la rue Poydras, [illegible] groceries, savoir :
[illegible]
Conditions—comptant. 25 mai—2

Meubles, ornements et [illegible] Ameublement complet de chambres, Rideaux, riches Glaces, [illegible] de la petite Hypresse [illegible] rue Royale entre St-Louis et Toulouse [illegible]
PAR FRANCIS FERNANDEZ
Bureau, encoignure Chartres et St-Louis

MERCREDI prochain, [illegible] sera vendu [illegible] rue Royale [illegible] le MOBILIER de la maison [illegible]:

[illegible]

Succession de Wm Mure—No 20,475

Deuxième Cour de District—Grande vente importante de beaux meubles, glaces, tableaux, statuettes, objets d'art, verrerie, services en porcelaine, argenterie et plaqué, gravures—une bibliothèque composée d'ouvrages de prix sur tous les sujets—appartenant à la succession Wm Mure, ci-devant consul de S. M. B.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,
Bureau, Commercial Place No 11

IL sera vendu à l'encan public, MERCREDI 1er juin 1864, à 10 heures, à la résidence du défunt, rue [illegible] entre Poydras et Lafayette [illegible] en vertu d'un ordre de l'Hon. R. K. Howell, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, [illegible].

MEUBLES de salon,
MEUBLES de salle à manger,
MEUBLES de chambre à coucher,
BELLES GLACES
MAGNIFIQUES TABLEAUX A L'HUILE
GRAVURES,

Une bibliothèque [illegible] d'ouvrages de Walter Scott [illegible] Cavern [illegible] Waverley [illegible] Knight [illegible] et autres ouvrages [illegible].

Argenterie [illegible] plaqué [illegible], service de verrerie [illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Egalement—Un PIANO [illegible].

A VENDRE

Le magasin de CHAUSSURES [illegible] [illegible].

CHANGEMENT DE DOMICILE

LE [illegible] a transféré son [illegible] L. RECORT
25mai—1f

DEMANDE.

ON aurait de l'emploi pour une petite femme [illegible] S'adresser entre 10 A. M. et 2 P. M. au magasin de Vérmeul [illegible] L. W. LYONS
26mai—[illegible] encoignure des rues de Chartres et Commune.

Boulangerie.

LES soussignés préviennent le public que l'ancienne BOULANGERIE F. DUCAM, a été changée [illegible] [illegible].
26mai—1m FITTE & BOUCHE,
rue Bourbon, 48 & 50.

G. I AVIE.

21.........Rue St Charles..........21
Entre Canal et Commune.

VIENT de recevoir directement de Paris un assortiment complet d'articles pour messieurs. Chemises en toile de la dernière mode, Cravates, [illegible] mouchoirs batiste, foulards [illegible] [illegible].

Il prévient les dames qu'il a débarqué [illegible] plusieurs caisses de parfumerie de toute sorte : Eau de Cologne, eau de Lavande, vinaigre de toilette, pommade, cosmétique et savon de la Société Hygiénique, eau et poudre dentifrice du Dr Pierre, Cotolete Lubin, savon de [illegible] [illegible] savons pour familles.
Brosses à tête, brosses à ongles, brosses à dents, peignes, et une infinité d'autres articles.
Le tout à des prix très modérés
2 mai—1m—MA V

Chapeaux de paille.

CINQUANTE douzaines chapeaux de paille d'Italie pour messieurs, à vendre par
PIAGGIO FRERES, successeurs de Piaggio & Viosca Jr., rue de la Vieille-Levée Nos 62 & 64. 25mai—1m

PERDU.

LE 24 mai courant, à 5 heures du soir, sur ou près de la Place Jackson, une bague de quatre diamants, à monture en émaillé de turquoise. La personne qui l'apportera au magasin de bijoux de M. P. Zimmerman, rue du Canal, No. 86, recevra une récompense convenable. 25 mai—1f

Vins, Liqueurs, &c.

Rue Gravier, No 93.

REÇU par les arrivages récents sur consignations, et à vendre à bas prix pour clore—
50 barils vieux whisky Bourbon de choix, "Cabinet et Kentucky"
100 barils vin de Xérès,
10 barils esprits neutres,
50 paniers champagne Heidsieck & Co, Imperial et Cabinet Rose,
25 caisses amer Baker,
50 do amer Plantations,
3 pipes genièvre de Hollande "M. Swan,"
50 caisses cognac pur,
20 do Schiedam Schnapps pur,
25 do absinthe suisse,
100 do vieux Rye,
60 do cidre-champagne, en grandes et demi bouteilles,
10 caisses curaçao,
10 do liqueurs,
—Egalement—
150 caisses fromage de choix, Goshen nouveau et fromage anglais
21 mai—12f T. SHAILER Jr,
rue Gravier No 93

Bernard Turpin,

ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 93, rue de la Vieille Levée
Entre St Louis et Conti. 18mai—1m

A AFFRETER.

La barque italienne ANTONIETTA, de 1re classe capitaine Lavarello, est maintenant prête à être affrétée. Pour les détails, s'adresser à PIAGGIO FRERES,
25 mai—10 rue de la Vieille Levée Nos 62 et 64

Demande.

DE bonnes ouvrières en robes trouveront à s'employer immédiatement chez
CHARLOTTE LEVY,
Nmai—6 196, rue du Canal.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE IMPORTANTE
DE
Belles voitures, buggies, cabs, &c—Vente à l'encan
PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, samedi 28 du courant, à onze heures, au No [illegible] de la rue du Camp—
4 BELLES VOITURES, doublure soie et cuir,
11 BUGGIES couverts et découverts,
[illegible] CABS,
Aussi PLUSIEURS BAROUCHES
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 mai

Vente péremptoire sans réserve.
600 barils Farine superfine de choix—à l'encan—
PAR R. T. MONTGOMERY.

AUJOURD'HUI vendredi, 27 du courant, à 10 heures, à l'entrepôt Union, au coin [illegible] et Notre-Dame—
[illegible] farine superfine en parfait état.
Conditions—comptant, en monnaie courante de la [illegible]. 27mai

Mouse, Huile de charbon, Tabac, Avoine, Biscuits pilote, Sucre, Savon doux, Beurre, Cidre, Whisky, Eau de vie, à l'encan
PAR R. T. MONTGOMERY.

AUJOURD'HUI vendredi, 27 du courant, 11 heures et demie, au magasin d'encan No [illegible] rue du Camp—
[illegible] boîtes d'huile de charbon,
[illegible] [illegible] et boucauts avoine,
[illegible] barils sucre,
[illegible] [illegible] barillets beurre,
[illegible] whisky et eau de vie,
[illegible] variété d'autres groceries.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des E. U. 27mai

VENTE PÉREMPTOIRE ET SANS RÉSERVE DE **150 caisses de champagne, arrivées par le navire Isle Mamore et actuellement en Douane. Vente à l'encan.**
PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu lundi 30 mai, à onze heures au magasin, No 69, rue du Camp, No. 69, sans limite ou réserve—
150 caisses CHAMPAGNE.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27mai—4t

COTON COTON,
218 balles à l'encan
PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, le 27 du courant, à deux heures, au magasin, [illegible] du Camp, No 69—
[illegible] COTON,
[illegible]
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats. 27mai

Bijouterie plaquée
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau, 50 rue Douane.

SAMEDI, [illegible] sera vendu, à son magasin [illegible] rue de la Douane—
[illegible] bijouterie plaquée.
27 mai

Carioles à l'encan.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, 50 rue de la Douane.

SAMEDI, 28 mai, à midi, sera vendu en face de son magasin, No 50 rue de la Douane, entre Chartres et Royale—
[illegible] six places, en bon état.
27 mai

Marchandises sèches et articles de fantaisie.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau, 50 rue de la Douane.

SAMEDI, [illegible] sera vendu, à son magasin, [illegible] rue de la Douane—
[illegible] saison.
[illegible] 27 mai

Grande vente à l'encan, pour dames.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau, rue de la Douane, No 50.

LUNDI [illegible] sera vendu à la maison de Mme Turner, rue du Camp [illegible] le contenu du magasin [illegible] assortiment le plus grand [illegible] de la Nouvelle-Orléans, consistant [illegible]

[illegible] plumes, broderies [illegible] dentelles [illegible].
Conditions—comptant, en billets du Trésor des E. U. [illegible]

Tabac—Tabac—Tabac.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

SAMEDI, [illegible] à 11 heures du matin, il sera vendu au No [illegible] Magasin—
[illegible] tabac de la Virginie [illegible] Ayres Gold Leaf, Piccolomini, Beaux [illegible] Compton Four Aces, Campbell [illegible]
[illegible] 26mai

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins
200 doux. Chapeaux paille et feutre.
PAR L. ROGER & CO.,
Joseph Hertz, encanteur.

SAMEDI, [illegible] il sera vendu à 10 heures du matin, [illegible] Nos 45 & 47 rue de la [illegible]—
150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, [illegible] assortiment complet qui mérite l'attention des acheteurs
—Aussi—
200 douzaines Chapeaux paille et feutre.
[illegible] 27 mai

Marchandises étrangères et américaines.
PAR WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu [illegible] à 10 heures, au magasin, No 16 [illegible] Chartres No 16—
[illegible]

Egalement—
[illegible] de marchandises sèches, de saison [illegible]
Conditions [illegible]
[illegible] 27 mai—2t

VENTES JUDICIAIRES

Jose, Tricot vs John Cromer.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai [illegible] 1864, à midi à la Bourse des Négociants, rue Royale [illegible] la propriété saisie [illegible]

Un terrain situé dans le Premier District de [illegible] la rue de [illegible] borné par les rues Gravier [illegible] suivant plan dressé par [illegible] le 13 de février 1849 et déposé [illegible] Théodore Guyol, [illegible].

Le dit terrain ayant trente pieds de face à la rue de la Commune sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de [illegible] Job Bennett, par acte au dit [illegible] Guyol, en date du 2 octobre 18[illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

ALFRED SHAW,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—[illegible] 12, 21, 28

L. Vallée & Bro. vs. C. Bran.

COUR PROVISOIRE DES ETATS UNIS pour l'Etat de la Louisiane—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Cour Provisoire des E. U., l'Honorable Chas. A. Peabody président, je vendrai à l'encan public, près l'Eglise Catholique, dans le paroisse [illegible] sur la rive droite du fleuve Mississipi [illegible] à midi—Une partie [illegible] de la dite [illegible] l'addition à la dite maison une petite maison en bois au [illegible] et une [illegible] ustensiles, [illegible] bois, maisons autour ou outre [illegible] dites bâtisses.—Conditions comptant, en billets du Trésor.

J. EDWARDS CLARKE,
Maréchal provisoire des E. U.
[illegible] 2, 27

AVIS.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

ASSEMBLEE GENERALE.

LES membres composant la dite société sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu DIMANCHE 29 mai à 1 heure et demie P. M. à l'Asile de la société à [illegible] Ste Anne, près Derbigny. Les sociétaires sont priés [illegible].
Par ordre du Président. G. BOUÉ,
24 mai—au 29 Secrétaire

Vins en magasin et en Douane.

25 barriques vin rouge, St Emilion,
 caisses do do do
 do vermouth, Noilly Prat & Co,
 do do de la Comète
 do vin Muscat Noilly Prat & Co.,
 paniers champagne,
 caisses vinaigre de Bordeaux.
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
26 mai—10f No 17, rue St Louis.

20 tierçons jambons passés au sucre,
 [illegible] à emballer,
 100 barriques whisky, "Raw",
 [illegible] do do rectifié,
 [illegible] do do Bourbon.
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
26 mai—10f No 77, rue Tchoupitoulas.

Whisky, genièvre, huile, vermouth vin blanc, goyave, &c.

100 barils vieux whisky Bourbon,
 10 pipes genièvre de Hollande de la meilleure qualité,
 [illegible] paniers huile Bagalupi,
 200 caisses vermouth, marque Noilly Prat & Cie,
 150 " Fratelli Cora Torino,
 [illegible] vin rouge de différentes marques,
 [illegible] vin blanc Haut Sauterne,
 [illegible] barriques vin de Cette,
 [illegible] vin de Bordeaux,
 [illegible] vin blanc de différentes marques,
 50 caisses gelée et pâte de goyave,
 [illegible] amandes sans coque,
 [illegible] maca roni et vermicelli d'Italie,
 [illegible] conserves et fruits à l'eau de vie.
A vendre par PIAGGIO FRERES, successeurs de Piaggio & Viosca Jr., rue de la Vieille-Levée, Nos 62 & 64. 25mai—1m

HOUBLON—200 sacs, 800 b dessous, en débarquement du steamer Geo Cromwell à vendre par
E J. HART & CO,
19mai rue des Magasins, Nos 73 et 75.